



Marne la Vallée, le 24/01/2012 – CP90

*De : Christophe Decultot  
General Manager*

---

Information Presse

*À : Rédactions presse moto*

## Droit de réponse

Nous faisons suite à la publication le 18 janvier 2012 sur le site Motomag.com d'un article sur le thème du contrôle technique. Nous souhaitons clarifier la position de Honda France sur l'éventuelle mise en place du contrôle technique pour les cyclomoteurs (deux-roues motorisés de moins de 50 cm<sup>3</sup>).

Tout d'abord, la circulaire servant de point d'appui à l'article est un document interne destiné uniquement au réseau de concessionnaires Honda dans un cadre purement informatif. Extraite de son contexte son interprétation devient trompeuse.

Honda France n'a jamais pris position ni œuvré en faveur de la mise en application du contrôle technique.

Il s'agit d'un projet de loi dont la décision appartient exclusivement au législateur.

Dans l'éventualité de la confirmation de ce décret, un réseau de contrôle technique serait constitué et il ne nous paraît pas anormal que des professionnels du deux-roues puissent y être associés.

Le rôle de Honda France est d'informer ses concessionnaires des possibles évolutions de la législation qui encadre notre industrie. C'est dans ce contexte que cette circulaire interne a été rédigée.

Les concessionnaires moto sont des acteurs majeurs sur le marché. À ce titre nous les invitons à comprendre les enjeux et étudier, s'ils le souhaitent, les modalités de mise en place. Hors contexte, nous comprenons que certaines formulations à caractère commercial dans cette circulaire interne puissent interpeller.

Nous regrettons que cette circulaire ait été publiée et commentée sans interroger Honda France au préalable. Nous le réitérons : Honda France n'a jamais pris position ou œuvré en faveur de la mise en application du contrôle technique.

Nous sommes particulièrement touchés par certaines réactions que nous regrettons sincèrement.